

Image not found or type unknown



Responsabilite en cas de prete nom

Par **Kristel**, le **22/06/2009** à **20:18**

Bonjour,
Quelles sont mes responsabilités en cas de prete nom (président) pour l'organisation d'un festival?
En cas de faillite, les huissiers peuvent-ils me poursuivre?
Et si oui quel recours ai-je? Puis je me retourner contre un autre responsable?
Merci de me tenir informé. J'ai une amie qui est dans ce cas là.
Cordialement.
Kristel